

À Pays-de-Clerval, le 20/10/2021

Service eau assainissement :
Tél : 03 81 97 84 66
eau-assainissement@cc2vv.fr

Mesdames et Messieurs les usagers du service eau potable de la Commune de Mancenans,

L'alimentation en eau potable de la commune de Mancenans est assurée par le captage dit « des grignolles ».

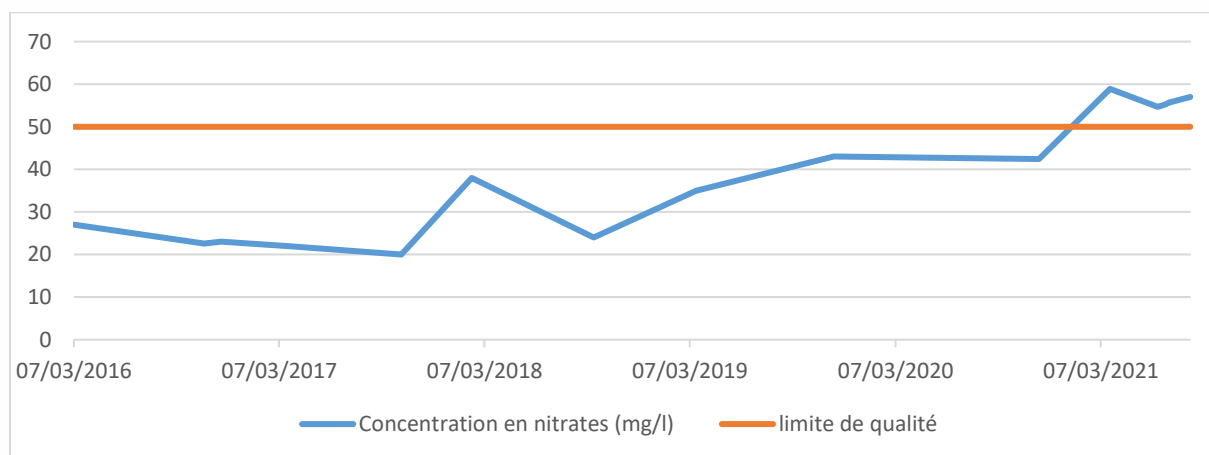
Depuis début juillet 2021, une restriction de l'usage de l'eau a été prise par l'Agence Régionale de Santé, suite à des dépassements constatés de la limite de qualité pour le paramètre nitrates (limite de qualité fixée à 50 mg/l).

Je souhaite vous faire part de certaines informations sur ce dossier ainsi que sur les modalités de gestion de la collectivité :

- **Éléments de contexte**

Des problématiques ponctuelles de qualité d'eau ont déjà été constatées en 1995, puis en 2014. A chaque fois, des actions ont été mises en œuvre pour restaurer une qualité d'eau conforme.

Toutefois, pour le paramètre nitrates, il a été constaté d'année en année une augmentation de la concentration en nitrates dans l'eau, comme le montre le graphique ci-après :



Une augmentation marquée et rapide de la concentration en nitrates s'observe depuis 2019 notamment, avec un dépassement de la limite de qualité en 2021.

- **Actions engagées par la collectivité et orientations**

En complément des restrictions des usages de l'eau demandées par l'Agence Régionale de Santé, des démarches ont été très rapidement mises en œuvre dont l'objectif est de pouvoir restaurer la qualité de l'eau.

Ces démarches nécessitent un travail à moyen et long terme ; travail que nous menons depuis juillet 2021 en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, M. METTETAL (expert en hydrogéologie et hydrogéologue agréé), la chambre d'agriculture et vos élus communaux.

Suite aux réunions et échanges techniques qui ont été engagés, je tiens à vous faire part des démarches concrètes qui sont mises en œuvre par la collectivité :

- **Révision des périmètres de protection du captage communal** : cette démarche engagée sous la responsabilité de la CC2VV permettra d'une part de redéfinir la délimitation des périmètres de protection et d'autre part de préciser certaines servitudes permettant, à terme, de restaurer une eau de qualité conforme ;
- **Prospection / nouvelle ressource** : la CC2VV a sollicité l'hydrogéologue agréé départemental et l'Agence Régionale de Santé pour identifier d'éventuels secteurs pour la mise en place de démarches de prospection (création d'un nouveau captage) ;
- **Mise en œuvre de démarches techniques** pour comprendre l'origine de la présence de nitrates dans l'eau (ex : prélèvements dans les ruisseaux à proximité du captage communal) ;
- **Suivi renforcé de la qualité de l'eau de la commune** : un suivi renforcé est mis en œuvre de façon à suivre l'évolution de la qualité de l'eau en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

Toutes ces démarches, sont prises en charge techniquement et financièrement par la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes avec l'appui des services et experts.

Dans un objectif de transparence, je vous informe que les résultats du suivi renforcé de la qualité de l'eau seront mis en ligne régulièrement avec un état des lieux synthétique des démarches entreprises sur le site Internet de la CC2VV : www.cc2vv.fr rubrique « **vivre ici** », onglet « **eau potable** ».

A ce stade, le suivi renforcé de la qualité de l'eau mis en place confirme le dépassement de la limite de qualité pour le paramètre nitrates. En conséquence, les restrictions des usages de l'eau sont toujours maintenues comme demandé par l'Agence Régionale de Santé.

De ce fait, je rappelle que, pour les populations sensibles (femmes enceintes et nourrissons), l'eau du robinet ne doit pas être utilisée pour les usages alimentaires. Pour les autres personnes, l'eau du robinet peut être consommée et utilisée sans restriction.

Conscients des inquiétudes et des difficultés que cette situation engendre, les services de la collectivité mettent tout en œuvre pour trouver une solution pérenne, en articulation avec les services concernés.



Bruno BEAUDREY,
Président de la Communauté de Communes
des 2 Vallées Vertes